

REGLEMENT

OFFICE DES SPORTS – LES FOULEES VEAUCHOISES 5 - 10 Km et Semi-marathon.

Samedi 3 septembre 2016 à partir de 08 h 30

1. PARTICIPATION :

Les Foulées Veauchoises sont ouvertes aux non licenciés des deux sexes, aux étrangers aux licenciés FFA, FF triathlon, course d'orientation, pentathlon moderne, ainsi que les licences uniquement agrées et sur lesquelles doivent apparaître mention de la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

- 21,1 km : à partir de Juniors (année de naissance 1998 et avant) – Départ: 8h30
(Non homologué championnat de France)
- Courses enfants (à partir de l'année de naissance 2007) 800m, 1500m et 2200m – Départ : 9h30
- 10 Km : à partir de cadets (années de naissance 2000 et avant) – Départ : 10h45
(Homologué qualificatif aux championnats de France)
- 5 Km : à partir de minimes (années de naissance 2002 et avant) – Départ : 11h45
(Non homologué championnat de France)

2. INSCRIPTIONS – ACCUEIL – Retrait des dossards :

1 €uro par coureur engagé sera reversé à l'institut Maxime le Forestier.

Le premier et la première Veauchoise du 10 km et du semi-marathon bénéficieront d'un voyage gratuit à Neu Isenburg pour disputer la course des Huguenots.

2.1 A l'avance : Les engagements à l'avance devront comprendre :

- Pour le 5 km

Le montant de l'inscription sur Logicourse: **9 € par athlète sur inscription par internet**, à partir de la catégorie Juniors et **5 € pour les catégories minimes – cadets.**

- Pour le 10 km

Le montant de l'inscription sur Logicourse: **10 € par athlète sur inscription par internet**, à partir de la catégorie Juniors et **5 € pour la catégorie cadets.**

- Pour le semi-marathon (21.1 km) le montant de l'inscription sur Logicourse : 11 € par athlète sur inscription par internet.

Paiement par carte bancaire sécurisé via le site Logicourses

- 2€ pour les enfants. Pas d'inscription enfants par internet mais seulement le jour de la course au gymnase René Santoire.

Certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an (loi 99-223 du 24-03-1999)

2.1.1 Par courrier : Les engagements à l'avance devront être postés au plus tard le lundi 29 août 2016 (le cachet de la poste faisant foi) à l'attention de l'organisation : *Chèque à l'ordre de « O.S.V. »*

LOUAT Roger, 7 allée des Tamaris 42340 VEAUCHE

2.1.2 Par internet : www.fouleeveauchoise.fr

Paiement par carte bancaire sécurisé via le site Logicourses.

Fermeture des inscriptions sur le site le mercredi 31 août 2016 à 23h59.

2.2 Sur place le jour de la course, le montant de l'inscription sera de 11 € pour le 5km, 12 € pour le 10 km et 13 € pour le semi-marathon.

Chèque à l'ordre de « O.S.V. » où espèces.

(2 € pour les courses enfants)

TRES IMPORTANT fin impérative des inscriptions une 1/2 heure avant le départ

3. PARCOURS (visibles sur www.fouleeveauchoise.fr)

5 km : 1 tour de circuit
10 km : 2 tours de circuit
21.1 km : 3 tours de circuit – (Bitume et terre)
Le profil des épreuves est pratiquement plat

4. SECURITE – CIRCULATION :

Le circuit sera fermé à la circulation, seuls les riverains pourront entrer et sortir de leur domicile dans le sens de la course. Les coureurs ne pourront emprunter que le parcours officiel.

5. DEPART : Le départ sera donné rue du Gabion. Il est distant d'environ 250 m. de la zone arrivée. Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ. Zone d'échauffement, elle se situera en arrière de la zone de départ et sur les rues adjacentes.

6. ARRIVEE

L'arrivée sera jugée rue du Gabion, vers le numéro 10.

7. RAVITAILLEMENTS

Au 2,5 Km et 3,8 Km et 5,8 Km
Le ravitaillement en dehors de cette zone est interdit

8. VESTIAIRES/DOUCHES/SANITAIRES

Gymnase René Santoire.

9. ESPACE MEDICAL :

Un poste fixe de secours sera prévu sur la zone d'arrivée.

10. ASSURANCE :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es) : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MACIF Individuelle accident : Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
Pour les non licenciés, chaque participant devra s'assurer personnellement.

11. CLASSEMENTS :

Ils seront affichés au fur et à mesure de leur édition et de leur validation sur un panneau situé proche de l'arrivée au gymnase René Santoire.

Ils figureront également sur le site INTERNET : www.fouleeveaudoise.fr

Par catégorie :

Masculins : Minimes, Cadet, Juniors, Espoirs, Seniors, V1, V2, V3, V4

Féminines : Minimes, Cadet, Juniors, Espoirs, Seniors, V1, V2, V3

12. RECOMPENSES :

Un souvenir sera remis à chaque athlète lors du retrait de son dossard.

Une remise des récompenses pour les athlètes aura lieu au gymnase René Santoire à partir de 10h30 pour le semi-marathon et 12h15 pour le 5 et 10 KM. Les athlètes récompensés devront obligatoirement être présents lors de la remise des récompenses.

13. PROPRIETE INDIVIDUELLE DE L'IMAGE:

La participation aux FOULEES VEAUCHOISES vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos ou vidéos prises par les organisateurs au cours de la dite manifestation.

14. ORGANISATION ET RENSEIGNEMENTS :

LOUAT Roger
7 allée des Tamaris
42340 VEAUCHE
Tél. portable : 06 08 82 29 16 ou 06 09 70 77 95 organisateurs

Internet : www.fouleeveaudoise.fr
E-mail : fouleeveaudoise@free.fr